

COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2016 à 20 heures 30

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocation du 17 novembre 2016

Publié le 30 novembre 2016 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : LEGER Bruno, LAURENT Sarah, LEFAIX Thierry, DUCHEMIN Béatrice, RAIMBAUD Jean-Paul, LECONTE Céline, DIGUET Alexandra, MAYNADIE Vincent, DAUVIN Denis, HENRY Céline, JAUSET Jean-Paul, GROF Béatrice, Sébastien LELONG.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Excusés ayant donné une procuration

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Patrick SAMSON ayant donné procuration à Thierry LEFAIX
- Isabelle LEPOITTEVIN ayant donné procuration à Alexandra DIGUET

Madame Sarah LAURENT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2016

Monsieur le maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du 28 septembre 2016. En l'absence d'observations, l'assemblée a approuvé le compte rendu à l'unanimité.

2 Budget annexe « Lotissement COTIS CAPEL »

L'ensemble des travaux étant réalisés et toutes les parcelles ayant été vendues, il convient de clore le budget annexe.

Monsieur le maire propose aux membres de l'assemblée :

- D'approuver le reversement de l'excédent du budget annexe « lotissement Cotis Capel » au budget principal de la commune.
- D'établir les décisions modificatives correspondantes comme suit :

Décision modificative N° 1 du budget annexe « Lotissement COTIS CAPEL »

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6522 : Reversement excédent bud. ann.		45 091.56 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		45 091.56 €		
Total		45 091.56 €		
Total Général		45 091.56 €		0.00 €

Décision modificative N° 3 du budget communal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221 : Bâtiments publics		45 091.56 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		45 091.56 €		
R 7551 : Excédent budgets annexes				45 091.56 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante				45 091.56 €
Total		45 091.56 €		45 091.56 €
Total Général		45 091.56 €		45 091.56 €

- Régulariser et solder toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe « lotissement «COTIS CAPEL»
- Approuver la clôture du budget annexe « lotissement Cotis Capel » à la date du 24 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent et autorisent monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à la clôture du budget annexe « Lotissement COTIS CAPEL ».

3 Caravaning du Homest

3.1 Logement du caravaning

Dans le cadre du projet de voirie de la rue du Millecent, il a été décidé de démolir la maison du caravaning lors du conseil municipal du 25 mai 2016. C'est pourquoi la commune sollicite les services de la communauté de communes de la Hague afin qu'elle intègre ces travaux dans le programme de voirie de la rue du Millecent.

Les membres de l'assemblée émettent un avis favorable.

3.2 Tarifs au 1^{er} janvier 2017

<i>Tarif mensuel</i>	
Stationnement	95.00 €
Emplacement	95.00 €
Eau & Assainissement	20.00 €
Adulte supp.	37.00 €
Enfant	13.00 €
Animal	11.00 €
<i>Tarif à la nuitée</i>	
Camping-car	8.00 €
Caravane	8.00 €
Toile de tente	8.00 €

A ces tarifs, il convient d'ajouter la TVA au taux en vigueur soit actuellement 20% ainsi que la taxe de séjour instaurée dans la Hague depuis le 1^{er} janvier 2010. Après en avoir délibéré, le conseil entérine cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} janvier 2017.

4. Fonds de concours

Lors de la séance plénière du 14 octobre 2016, le conseil communautaire a décidé de participer au financement du remplacement de l'éclairage de la Halle de sport, le changement des lampes et le nettoyage des carreaux de l'éclairage du terrain de football. Le président est autorisé à verser un fonds de concours d'un montant maximum de 50% H.T., soit 11 961 € au maximum pour la Halle de sport et 4 656 € au maximum pour le stade de football.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUMONT HAGUE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide de financer à part égale du montant du fonds de concours alloué soit 11 961 € pour la Halle de sport et 4 656 € pour le stade de Football.

Ces dépenses figurent au budget primitif 2016.

5. Colonnes enterrées

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du plan d'implantation des futures colonnes enterrées « Rue du Vieux chemin ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur l'emplacement proposé.

6. Demande de subvention

Comme chaque année, l'association « LES PETITS POETES » offrira un livre aux élèves des écoles maternelle et primaire pour Noël.

Le coût de cette opération s'élève à 1 350 € soit un montant de 6 € par enfant.

Suite à la demande de subvention de l'association, monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante d'accorder une subvention de 675 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser cette subvention à l'association.

7. Informations sur la commune nouvelle

A partir du 1^{er} janvier 2017, la commune nouvelle comptera 235 élus. Le conseil municipal se réunira le 3 janvier 2017 pour l'élection du maire et des adjoints et le 10 janvier pour l'élection des membres du centre communal d'action social, désignation des différentes représentations. Les conseillers municipaux, agents de la commune nouvelle, devront adresser leur lettre de démission à monsieur le Préfet. Béatrice DUCHEMIN et Thierry LEFAIX, maires-adjoints, sont dans ce cas. Monsieur le maire propose de continuer le mandat avec deux adjoints.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte cette proposition.

Les conseils communaux se réuniront entre 4 et 6 fois par an et les conseils municipaux 1 fois par mois.

Cinq ateliers thématiques ont été mis en place ayant pour référents un directeur de la communauté de communes de la Hague et une secrétaire de mairie :

Ressources humaines, Finances, Action sociale, Administration générale et Technique.

Le centre intercommunal d'action sociale deviendra le centre communal d'action sociale. Chaque commune déléguée pourra maintenir un comité local d'action sociale.

Les communes du canton de plus de 1 000 habitants réuniront leur conseil municipal entre le 16 et 31 décembre 2016 afin d'élire un conseiller communautaire et son suppléant qui représentera la commune déléguée à la communauté d'agglomération « LE COTENTIN ». Monsieur le maire propose le **lundi 19 décembre 2016 à 20 h 30**.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le maire de droit sera conseiller communautaire et le 1^{er} adjoint, suppléant.

8. Terrasse de café

L'arrêté municipal du 31 mai 2016 a autorisé monsieur François PINEL, gérant du Bar des sports à implanter une terrasse de café du 1^{er} juin 2016 au 31 octobre 2016. Par courrier en date du 10 octobre 2016, monsieur PINEL sollicite l'autorisation de laisser la terrasse toute l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

9. Cimetière

Monsieur le maire a listé les concessions temporaires non renouvelées en état d'abandon.

Les sépultures concernées sont les suivantes :

- N° 13 LOTODE Marcel
- N° 15 TERGELLA Eliane
- N° 112 LEMARINEL/LEBOULLENGER
- N° 113 LEMARINEL Charles
- N° 121 BONNISSANT Pierre et Charles
- N° 131 BIGOT Aimable
- N° 132 BIGOT Marie
- N° 168 GOUBERT/SOHIER
- N° 188 CLEMENT Victor
- N° 235 NEEL Jules/LEMARINEL Bonne
- N° 242 THOMASSE née LEGOUPIL Emelie
- N° 255 DIVETAÏN Charles
- N° 339 HENRY Jean/LENEPVEU Marie
- N° 343 FOUCHER née NOLAÏS Victorine
- N° 371 LEJUEZ Paul/MUSENGER Marie
- N° 372 MUSENGER veuve DUREL Alice

Pour les tombes N° 6, 14, 27, 200, 297, 298, 373, 336, 346 pour lesquelles aucunes informations n'ont été retrouvées.

Conformément à l'article N° 37 du règlement du cimetière, monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'entamer la procédure de reprise des 25 concessions listées

ci-dessus parce que des monuments non entretenus se sont dégradés, sont visuellement déplaisants, présentent une menace pour la sécurité des visiteurs et entraînent des dégradations sur les tombes voisines.

Monsieur le maire fait procéder au vote : Abstention : 1 Contre : 1 Pour : 13

10 Affaires et questions diverses

10.1 Installation de pots extérieurs à la Maison des services publics

Afin d'enrichir l'espace vert actuel, le centre intercommunal d'action sociale demande l'autorisation d'installer 3 pots extérieurs entre la MSP et l'ancienne EHPAD.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

10.2 Convention de partenariat

Dans le cadre de l'aide à l'accueil du jeune enfant, la mutualité sociale agricole propose une convention de partenariat relative à la prestation de service unique(PSU). La PSU est versée par la MSA aux gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), en complément de la participation financière des familles. Cette convention a pour objet de déterminer les conditions juridiques et techniques de mise en œuvre de la PSU entre la CMSA et le gestionnaire.

Les membres de l'assemblée autorisent monsieur le maire à signer la convention.

10.3 Achat d'une sono

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle sono portative a été achetée pour remplacer l'ancienne en état de dysfonctionnement.

Le montant de ce matériel s'élève à 1759.09€

A l'unanimité, les membres de l'assemblée approuvent cet achat.

10.4 Diagnostic amiante et plomb

Avant les travaux de réaménagement de la médiathèque, il convient d'effectuer un diagnostic amiante et plomb dans le bâtiment cadastré section AB N° 460.

Trois entreprises ont été consultées, deux ont répondu et proposent les prix ci-dessous :

Entreprise	Montant
EX'IM EURL F.E.D.	1 008 €
CHEVALIER DIAG	1 152 €

Après étude des deux devis, l'assemblée délibérante décide de retenir l'entreprise Ex'im.

10.5 Demande d'utilisation de salle polyvalente

L'association « Les petites mains créatives » sollicite 4 réservations à la salle polyvalente pour l'année 2017 afin d'organiser des ventes d'objets artisanaux.

A l'unanimité, l'assemblée accorde une seule utilisation les 9 et 10 décembre 2017.

10.6 Questions

Quand seront terminés les travaux d'éclairage public du bourg ?

Monsieur le maire répond que l'entreprise a été relancée plusieurs fois même par lettre recommandée mais sans résultat. Une facture a été payée avec une déduction d'un décompte de pénalité et la deuxième facture a été renvoyée.

3 problèmes se posent à l'entreprise :

- La gestion du planning, des promesses qui ne sont pas tenues
- Souci technique au niveau des fourreaux
- Retard de livraison du matériel

Problèmes de stationnement

Plusieurs membres du conseil municipal soulèvent le problème du stationnement à de nombreux endroits sur la commune (dans le bourg, rue du Millecent, rue du Bois Vagand).

Dans la rue Jallot du mobilier urbain est commandé pour empêcher les mauvais stationnements. Monsieur LELONG propose un marquage plus imposant afin de mieux signaler les passages piétons. Le code de la route précise que « zone 30 » est une section où un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Dans la rue du Millecent et du Bois Vagand, une réflexion sera menée.

Marquage des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite n'est pas effectué ?

Le marquage est prévu dans le marché de voirie de la communauté de communes de la Hague, des relances ont déjà été effectuées à plusieurs reprises.

Impasse des Violettes

Est-ce que l'éclairage public va être effectué dans ce passage ?

Ces travaux n'ont pas été programmés au budget 2016.

Courriers de l'ADIC

Un courrier a été adressé aux conseillers municipaux concernant le marché de démolition de la maison SAUVEGRAIN. Monsieur LELONG exprime ses inquiétudes quant à la portée des propos de ce courrier et demande des informations sur cette affaire.

Monsieur le maire informe qu'il a déjà répondu par écrit sur cette affaire au courrier formulé par les membres de l'opposition et ne souhaite pas donner plus d'information. Le dossier est à leur disposition au secrétariat.

Les membres de l'opposition informent l'assemblée qu'ils ont déposé une demande d'information au Procureur de la République sur cette affaire.

Abri au stade « Maurice SOULAGE »

Une structure a été construite au stade Maurice SOULAGE, monsieur LELONG demande si une demande d'autorisation a été déposée, qui a effectué les travaux et quelles responsabilités par rapport au club de Football ?

Monsieur le maire a déjà répondu par écrit à ces questions et rappelle qu'il a été omis de faire une déclaration préalable, que la dalle en béton a été réalisée par les agents communaux et que la structure a été édifiée par le club de football. Une régularisation sera effectuée dès que possible quant à la déclaration préalable.

Béatrice GROF intervient pour signaler qu'une administrée a fait une chute sur les dalles de l'esplanade de la maison des services publics. Monsieur le maire précise que la communauté de communes de la Hague est régulièrement relancée pour la remise en place des dalles. La personne peut se faire connaître en mairie pour les démarches nécessaires auprès de l'assurance.

10.7 Date à retenir

Lundi 5 décembre 2016 à 9 h 45 : Cérémonie aux monuments aux morts anciens combattants d'Afrique du Nord

Mercredi 7 décembre 2016 à 14 h 30 : Goûter aux résidents de l'EHPAD à la Maison de retraite

Vendredi 16 décembre 2016 à 18 h 30 : Vœux du personnel communal

Samedi 17 décembre 2016 à 15 h : Goûter des aînés

Vendredi 20 janvier 2017 à 20h : Vœux de la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Table des matières du compte-rendu des délibérations du conseil municipal du 24 novembre 2016

1	Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2016	1
2	Budget annexe "Lotissement COTIS CAPEL"	1
3	Caravaning du Homest	3
3.1	Logement du caravaning	3
3.2	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2017.....	4
4	Colonnes enterrées	4
6	Demande de subvention	5
7	Informations sur la commune nouvelle	5
8	Terrasse de café	6
9	Cimetière	7
10	Affaires et questions diverses.....	7
10.1	Installation de pots extérieurs à la Maison des services publics.....	7
10.2	Convention de partenariat avec la MSA.....	7
10.3	Achat d'une sono.....	8
10.4	Diagnostic amiante et plomb.....	8
10.5	Demande d'utilisation de salle polyvalente	8
10.6	Questions.....	8

10.7 Dates à retenir	8
Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 24 novembre 2016	8